

**COLLECTIF RÉGIONAL
"ARTS ET CULTURE"
HAUTS-DE-FRANCE**

6 CONTRIBUTIONS DES FILIÈRES CULTURELLES RÉGIONALES,
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET GROUPEMENTS

Conventionnements et Circulation des Œuvres et des Artistes

mai 2022



COLLECTIF RÉGIONAL
ARTS ET CULTURE
HAUTS-DE-FRANCE

mai 2022

DEUX PRIORITÉS POUR RENOUVELER LES POLITIQUES CULTURELLES EN HAUTS-DE-FRANCE

Conventionnements & Circulation des Œuvres et des Artistes

6 CONTRIBUTIONS DES FILIÈRES CULTURELLES RÉGIONALES,
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET GROUPEMENTS

*Les musiques actuelles sous la mobilisation de **Haute Fidélité**, pôle en région,
Le livre et la lecture sous la mobilisation de l'**AR2L** et du **RME**,
Le cinéma et l'audiovisuel sous la mobilisation de l'**Acap**, pôle régional image et de **Hors Cadre**,
Le spectacle vivant sous la mobilisation du **Synavi**, du **Syndéac**, d'**Actes pro**, de **Hauts-de-France en scène** et du **SNSP**,
Les arts de la rue et le cirque sous la mobilisation de la fédération **Pôle Nord** et de **4 HDF**,
Les arts visuels sous la mobilisation de **50 ° Nord**, du **SNAP-CGT** et de la **FRAAP**,
Les artistes-auteurs et les artistes-autrices sous mobilisation du **CAAP**,
La culture scientifique sous mobilisation de **Ombélliscience**,*

La campagne des élections régionales en 2021 a été l'occasion, pour le Collectif Régional Arts et Culture des Hauts-de-France, de parcourir les politiques régionales mises en œuvre depuis 2015, de les évaluer et de proposer aux différent.e.s candidat.e.s une plateforme de 30 propositions pour le mandat 2021/2027.

Parmi ces propositions, nous avons demandé que soit priorisée une augmentation des financements destinés aux acteurs de l'ex région Picardie afin d'avoir comme objectif une équité dans les propositions artistiques et culturelles pour tous les habitants de la région.

De ces propositions, émergent également deux thématiques importantes qui n'ont pas été, à ce stade, suffisamment prises en compte par l'exécutif régional alors même qu'elles constituent de vrais défis et difficultés pour les structures artistiques et culturelles de notre région.

► UN PREMIER CHANTIER PRIORITAIRE: CELUI DES CONVENTIONNEMENTS

C'était un engagement de Xavier Bertrand en 2015, répété en public en 2016 et 2018. C'est un élément important de notre plateforme "Régionales 2021" :

Nous demandons **l'engagement durable des collectivités auprès des artistes et des structures** pour instituer une relation de confiance entre acteurs et collectivités autour du projet des structures, basée sur une généralisation des conventions pluriannuelles d'objectifs et des aides au programme d'activité, tournées vers le développement des projets et des structures.

C'est une mesure qui permet une **réelle égalité des structures** avec des financements différents, **une visibilité des projets et un engagement sur des territoires** avec des collectivités locales.

C'est un levier qui permet de construire un projet dans la durée.

Dans la construction de ces conventionnements, nous proposons un "chapeau" qui fait référence aux droits culturels et à **l'égalité femmes-hommes**. Des travaux importants dans ce sens ont été faits en Occitanie et en Nouvelle Aquitaine.

La question importante est évidemment celle des critères et des indicateurs d'évaluation.

Pour sortir du qualitatif et du quantitatif, une proposition est faite de deux indicateurs :

- la mesure d'activités : ce que l'on a fait : ou, comment, avec qui ...
- la mesure d'impact : les effets repérés et repérables de ces projets...témoignages, retours des participants, regard subjectif....

Ces propositions ont l'intérêt de proposer un nouveau regard sur l'évaluation de notre travail et de son financement.

Dans la mise en œuvre de ce conventionnement, nous proposons une première séquence dès 2023 avec des structures aidées au programme d'activités qui souhaitent un engagement pérenne. Cet engagement pourra se concrétiser par un projet global et des objectifs sur trois ans validés par la Région suivi chaque année d'un détail du programme d'activités.

Une deuxième séquence permettrait aux structures aidées au projet et pour des

sommes moins importantes, d'avoir un engagement d'accompagnement par la région sur deux ou trois ans.

► **LE SECOND CHANTIER PRIORITAIRE :
CELUI DE LA CIRCULATION DES ŒUVRES ET DES ARTISTES**

Cette problématique s'est rapidement révélée comme une préoccupation commune à toutes les filières et ce, pour plusieurs raisons.

D'une part, cette circulation représente une vraie **réponse aux attentes des territoires ruraux ou périurbains** qui, dans nombre de cas, ne sont pas dotés de structures culturelles et pour lesquels il faut savoir penser, inventer, expérimenter des formes, des lieux et des temporalités **qui permettent les rencontres des œuvres et des publics**.

Ces rencontres donnent alors tout leur sens aux résidences, cartes blanches et présences d'artistes organisées sur ces territoires.

D'autre part, la circulation des œuvres, des projets et des artistes est « **essentielle** » car elle constitue le cœur de nos métiers en donnant à voir, à entendre et à rencontrer tout en engendrant le nécessaire équilibre économique indispensable à une juste rémunération des artistes et des personnes qui accompagnent et permettent ces rencontres.

Enfin, cette présence démultipliée des œuvres, des artistes et des projets posera précisément la question d'une indispensable médiation et des moyens qui lui sont nécessaires pour permettre l'accès de toutes et tous à l'art et la culture sur l'ensemble des territoires de notre région.

L'animation technique de cette dynamique constitue un élément très important : elle doit permettre d'imaginer les dispositifs les plus adaptés tout en organisant la mise en réseau en région et hors région des différents acteurs de la diffusion.

La multiplication d'évènements importants dans toute la France pose par ailleurs la question des aides permettant la présence et la visibilité de la création régionale

Enfin, les dispositifs proposés devront permettre de **mieux couvrir les territoires**, d'aider directement les artistes à inventer des moments de rencontre et d'inciter les structures culturelles à proposer de nouveaux temps avec de nouveaux publics.

Cet **équilibre territorial réinventé** ne pourra faire l'économie d'une réflexion sur les lieux, leurs moyens, leurs missions et leurs équipements avec probablement un soutien nouveau ou accru aux lieux indépendants et intermédiaires.

Les représentants des différentes filières du CRAC sont aujourd'hui prêts et disponibles pour élaborer, avec la Région, cette nouvelle étape de construction des politiques culturelles dans les Hauts-de-France avec des propositions et des priorités partagées.

Cette question commune de la circulation posée, chaque filière a travaillé sur des propositions

Circulation des Œuvres et des Artistes

SOMMAIRE

- p. 5 **PROPOSITIONS DES REPRÉSENTANTS
DE LA FILIÈRE DES ARTS VISUELS**
- p. 6 **PROPOSITIONS DES REPRÉSENTANTS
DE LA FILIÈRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL**
- p. 7 **PROPOSITIONS DES REPRÉSENTANTS
DES ARTISTES-AUTEURS ET DES ARTISTES-AUTRICES**
- p. 12 **PROPOSITIONS DES REPRÉSENTANTS
DE LA FILIÈRE DU LIVRE ET DE LA LECTURE**
- p. 19 **PROPOSITIONS DES REPRÉSENTANTS
DE LA FILIÈRE DES MUSIQUES ACTUELLES**
- p. 28 **PROPOSITIONS DES REPRÉSENTANTS
DE LA FILIÈRE DU SPECTACLE VIVANT**
- p. 32 **LE CRAC EN DÉTAILS**

PROPOSITIONS DES REPRÉSENTANTS DES ARTS VISUELS

► **RENFORCER LE SOUTIEN AUX ARTISTES-AUTEUR-RICE-S, COLLECTIFS ET STRUCTURES DE DIFFUSION DES ARTS VISUELS DANS LEUR GRANDE DIVERSITÉ**

– **Un soutien à l'emploi** des structures et collectifs qui soutiennent la circulation des œuvres et des artistes mais dont les ressources humaines sont souvent trop fragiles pour porter les dossiers et suivi de projet est un préalable indispensable.

– **Un dispositif d'aide à l'emploi**, notamment pour les actions de médiation, pourrait croiser d'autres financements comme les postes Fonjep culture ou des financements locaux

La rémunération des artistes-auteur et artistes-autrices est inscrite dans la loi mais l'économie des structures de diffusion est souvent très précaire, les conduisant ainsi à revoir à la baisse le budget "droits d'auteur" (circulation des oeuvres) et "honoraires de création" (circulation des artistes).

– Favoriser la mobilité des artistes c'est **favoriser leur montée en compétences**. C'est favoriser le partage de savoirs et de compétences entre pairs, en complément des formations proposées par les organismes agréés. Par exemple, la région pourrait faciliter l'accès, notamment des jeunes artistes, à des programmes européens en adhérant à certains dispositifs (ex: Eurodyssée).

► **DÉVELOPPER DE NOUVEAUX DISPOSITIFS D'AIDE À LA DIFFUSION**

– **Hors région**, un dispositif favorisant la circulation des artistes et des œuvres au niveau national ouvert aux artistes-auteur et artistes-autrices comme aux structures, comme ce qui se fait à l'international avec l'institut Français.

Un accompagnement à la participation à des événements majeurs du champ des arts visuels (festivals, biennales d'art contemporain) à l'image du soutien aux compagnies théâtrales pour le festival d'Avignon favoriserait la visibilité des artistes et des œuvres de la région.

– **Au sein de la région**, un dispositif permettant aux artistes-auteur et artistes-autrices, collectifs et structures sans lieu, d'investir des lieux non dédiés.

Un accompagnement au développement de projets de diffusion d'œuvres hors des lieux dédiés à la diffusion des arts visuels permettrait d'élargir les possibilités d'exposition pour les artistes et favoriserait l'accès aux arts visuels.



► **CRÉER UNE POLITIQUE DE DIFFUSION DES ŒUVRES AIDÉES EN RÉGION FORTE, CLAIRE ET LISIBLE PAR TOUS**

La circulation des œuvres régionales, portée par le seul volontarisme des acteurs est peu visible. Nous souhaitons un dispositif incitatif échappant aux simples logiques événementielles et agissant sur la durée, en amont de la "sortie" officielle de ces œuvres et se poursuivant bien au-delà pour donner de la visibilité des circulations régionales. Ce dispositif pourra s'appuyer sur les axes suivants

- **Un soutien à la diffusion** des longs métrages et documentaires distribués en salle de cinéma et aux actions d'accompagnement associés.
- Pour envisager une vraie diffusion des courts métrages et documentaires (notamment unitaires TV) aidés en région, il est important d'organiser leur référencement via un site dédiée puis de proposer la diffusion de ces films dans tous les lieux possibles (médiathèques, centres sociaux, musée, mission locale...), dans un cadre non commercial. Il s'agirait qu'une ou plusieurs structures soient soutenues pour être les interlocutrices de ces lieux en vue de les aider à la mise en place de diffusions et d'actions culturelles associées (notamment en lien avec les cinéastes de la région).
- **Le renforcement des financements aux coordinations régionales des dispositifs nationaux** "Mois du film documentaire" et "Fête du court métrage", pour leur permettre d'aller plus loin dans le travail mené sur les films aidés en région.
- **La création de plusieurs programmes de courts métrages régionaux** pour une circulation facilitée, en complément du dispositif existant "FLUX"gion.
- **Une réflexion portée collectivement** au sein de la filière sur les liens à imaginer entre pratiques de réalisation amateurs, pratiques émergentes et professionnalisation, notamment concernant le repérage et la valorisation de productions

► **RENFORCER LES STRUCTURES EN MÉDIATEURS, SEULE CONDITION AU DÉPLOIEMENT D'UNE VÉRITABLE DIVERSITÉ CULTURELLE SUR LES TERRITOIRES**

Une action forte en faveur de la médiation accompagnant cette question est indispensable du fait de la nécessité vitale de reconquête des publics et du temps que prendra cette reconquête (en nombre d'années). La médiation s'impose comme un nouveau paradigme modifiant profondément nos métiers :

- Poursuivre et développer la **politique des postes de médiateurs en salle de cinéma**

– Etendre la politique des **postes de médiateurs pour les structures d'action culturelle** cinéma et de l'éducation à l'image

– Soutenir la **diversification des modes de relation avec les publics** et favoriser les expérimentations nouvelles : formes alternatives de médiation, collaboration, consultation, coopération, démarches inclusives

► DÉVELOPPER LA PRÉSENCE DES CINÉASTES, SCÉNARISTES ET TECHNICIENS DANS LES LIEUX

– Créer un dispositif permettant aux lieux de porter une **action culturelle de proximité ouverte aux artistes**, ponctuelle, de courte durée, simple à déployer et à justifier. Une logique de "carte blanche" confiée à un artiste lui permettant d'agir dans un espace de proximité, articulant un lieu et des publics déjà constitués. Soit en partant des publics vers le lieu, soit en partant du lieu vers les publics. Cette carte blanche, gérée en souplesse (par une logique de "droits de tirage") par les acteurs du lieu en lien avec l'artiste pourrait constituer le "maillon intermédiaire" entre pratiques amateurs et pratiques professionnelles.

– Créer un dispositif permettant une présence artistique d'un **réalisateur sur un territoire d'implantation de tournage** (actions culturelles avant et après un tournage, en direction des habitants)

– Favoriser les **résidences de création pour les cinéastes** (écriture, post production)

– Soutenir la création de **spectacle interdisciplinaire pour la salle de cinéma** et autres lieux d'action culturelle qui mobilisent des musiciens, danseurs, comédiens (Ciné-concert, Ciné-danse, spectacle jeune public...)

– Aider les artistes à **se former sur d'autres disciplines** : écriture de scénario pour les autres (actuellement vont à Paris), musicien·nes pour ciné-concert....

► SOUTENIR L'ÉQUIPEMENT DE LIEUX POUR FAVORISER LA DIFFUSION PARTOUT EN RÉGION

– Créer un dispositif de soutien au **renouvellement du matériel de projection** numérique dans les salles de cinéma

– Développer une aide à l'investissement pour les lieux souhaitant s'équiper en **matériel de projection dans le cadre d'une action ponctuelle** de diffusion cinématographique

La Circulation des Œuvres et des Artistes

PROPOSITIONS DES REPRÉSENTANTS DES ARTISTES-AUTEURS ET DES ARTISTES-AUTRICES



Le secteur de la création souffre de précarité, de relations inéquitables, de droits d'auteurs bafoués, de déficit de régulation et de contractualisation et d'absence de répartition de la valeur à l'intérieur de chaque secteur artistique et culturel. L'une des conséquences majeures de cette situation concerne le revenu médian des artistes-auteurs qui est deux fois plus faible que celui des salariés.

Pourtant, la production artistique des artistes-auteurs est à la base d'une activité économique à forte valeur ajoutée, qu'il s'agisse du commerce des œuvres et de leurs reproductions, de la médiation qu'elle génère ou encore de la constitution des collections privées et publiques qui enrichissent l'attractivité culturelle et touristique de nos territoires.

La question de la circulation des œuvres et des artistes se situe donc au cœur des problématiques des artistes-auteurs, non seulement à la lumière de ces enjeux économiques, mais surtout car elle constitue la raison d'être du travail artistique, sa finalité qui nourrit également la question du lien avec le public et les territoires.

La circulation des œuvres et des artistes doit être abordée selon deux logiques bien spécifiques et singulières. Ces deux sujets n'induisent pas les mêmes problématiques, les mêmes réalités, les mêmes économies et finalités en termes de réponses et propositions à apporter. Cependant il demeure essentiel de les appréhender de façon concomitante, tant ces deux sujets sont profondément interdépendants, et c'est aussi garantir un équilibre salubre pour l'écosystème dans lequel ils s'inscrivent. De la même manière, il faut pouvoir envisager ces circulations à plusieurs échelons territoriaux. Là encore, les enjeux et réponses diffèrent selon les territoires dans lesquels elles sont mises en perspective.

Notre contribution a collecté des avis, expériences et propositions d'artistes-auteurs de plusieurs champs artistiques. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité, mais se veut être le reflet de nos préoccupations et le catalyseur, nous l'espérons, d'échanges plus réguliers sur nos situations de travail en région Hauts-de-France.

► **CIRCULATION DES OEUVRES**

RÉMUNÉRATION LIÉE À LA CIRCULATION DES ŒUVRES :

- **Droit de présentation publique** : passer de la simple recommandation à l'application stricto sensu de la législation en vigueur concernant le code de la propriété intellectuelle et en particulier la rémunération des droits d'auteur. Les barèmes de ces droits devront être fixés en concertation avec les organisations professionnelles représentant les artistes-auteurs, notamment en ce qui concerne les demandes d'aide formulées par des structures de droit public et de droit privé dans le cadre des aides culturelles régionales.
- **Octroi de subvention** : imposer la rémunération artistique aux structures subventionnées (dans le respect de la loi LCAP) et faire figurer le respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle dans la convention signée avec les associations et structures subventionnées par la Région

RESPECT DES ŒUVRES ET DE LEURS MODES D'EXPLOITATION :

- **Contractualisation** : exiger systématiquement l'établissement de contrats
- **Exiger le respect des droits des artistes-auteurs** pour les attributions d'aide régionale (et ne pas seulement indiquer comme critère d'appréciation des demandes d'aide "l'attention donnée") et la juste rémunération des artistes-auteurs ou à défaut demander un bilan pour les structures subventionnées incluant les contrats établis avec les artistes-auteurs

COMMANDE :

- **Commandes publiques** : s'assurer de la bonne application et du respect de la législation
- **Etendre le principe du 1%** aux projets dont le montant est inférieur au seuil rendant obligatoire la procédure et prévu par la réglementation (des micro-1%)
- S'assurer de la bonne application et du respect de la législation du 1%

SOUTIEN À LA PRODUCTION D'ŒUVRE :

- **Octroi de subvention** : simposer la rémunération artistique aux structures subventionnées (dans le respect de la loi LCAP) et faire figurer le respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle dans la convention signée avec les associations et structures subventionnées par la Région.
- **Lieux de production et de résidence** : recenser les logements de fonction laissés vacants dans les lycées pour les utiliser en ateliers-logements ou en hébergement dans le cadre de résidences d'artistes-auteurs
- Soutenir la création et le développement de lieux de productions mutualisés pour **aider à la réalisation technique d'œuvres**
- Soutenir la création et le développement de **résidences de production en entreprise**, permettant l'accueil d'artistes dans le monde des PME

SOUTIEN À L'AUTO-ÉDITION :

Depuis le 1er janvier 2021, l'auto-édition (livres, revues, multiples) est une activité inscrite dans le Code de sécurité sociale comme relevant du statut professionnel des artistes-auteurs. Pour autant, elle est exclue des aides culturelles régionales : le fonds de soutien à la création et le dispositif "éditeurs indépendants" excluent clairement tout projet d'autoédition pour la création littéraire. Cette absence est d'autant plus préjudiciable dans ce contexte de crise sanitaire.

- **Création d'une bourse d'aide régionale à l'auto-édition.**

SOUTIEN À LA DIFFUSION D'ŒUVRES :

- Mieux penser le territoire pour éviter les grands groupements et faire en sorte de débloquer des moyens **pour que la présence artistique touche l'ensemble du territoire**, y compris les zones blanches
- **Aider les lieux non spécialisés** à développer une programmation artistique, respectueuse du droit des artistes-auteurs
- **Favoriser les co-productions d'expositions** et permettre de faire tourner celle-ci sur le territoire des Hauts-de-France et hors région

VENTE ET ACHAT D'ŒUVRES :

- Développer le **budget relatif à l'achat d'œuvres par le conseil régional** pour une meilleure application du droit d'auteur dans le cadre de la cession des droits d'auteur des artistes-auteurs au profit du conseil régional
- Favoriser l'octroi de subventions pour les **structures rémunérant les artistes-auteurs pour l'achat d'œuvres** assorti de la cession de droits d'auteur
- Engager une réflexion et un soutien pour le **développement d'artothèques**

ACCESSIBILITÉ DES ŒUVRES :

- Impulser un état des lieux sur les structures (de création, de diffusion, de ressources, etc.) **accessibles aux publics handicapés** et sur les conditions d'accessibilité (accessibilité aux espaces et aux œuvres)
- Développer des **dispositifs d'aide pour l'accessibilité des espaces** (de travail, de diffusion) à l'ensemble des publics

► **CIRCULATION DES ARTISTES**

RÉMUNÉRATION LIÉE À LA CIRCULATION DES ARTISTES :

- La rémunération du travail : **imposer la fin du travail artistique gratuit** et favoriser l'octroi de subvention pour les projets et structures rémunérant les temps de travail des artistes-auteurs liée à la recherche, la création d'œuvres, le suivi de commande, la présence lors des vernissages, l'activité de dédicace, les temps de formation assurée par les artistes-auteurs (auprès des structures, auprès des publics, auprès des enseignants, etc.), les temps de médiation, les temps d'ateliers, les temps de communication, etc
- Améliorer l'aide culturelle régionale destinée aux **libraires indépendants**, en rajoutant comme critère d'appréciation principal lors de l'examen des dossiers la rémunération du travail artistique
- Proposer des **bourses d'aide à la mobilité** pour les artistes-auteurs pour de la prospection, de la recherche, de la création ou de la diffusion

AIDES À LA CRÉATION :

- Améliorer le dispositif "fonds de soutien à la création" pour qu'il soit réellement un **soutien à la création en particulier pour les auteurs de l'écrit, les compositeurs et les auteurs en spectacle vivant**. A l'heure actuelle, il s'agit plutôt d'un fonds de soutien à l'édition et à la diffusion puisqu'il est conditionné à l'existence, pour les 3 secteurs ci-dessus mentionnés d'un contrat à compte d'éditeur, d'un accompagnement par un lieu de diffusion ou par d'autres professionnel
- Améliorer la **communication sur les aides individuelles de la région** auprès des artistes-auteurs de manière très large pour un traitement équitable de l'ensemble des artistes
- Mieux adapter les **outils et ressources pour le dépôt des dossiers**
- Repenser les **postes de dépenses éligibles** pour ces aides individuelles notamment en ce qui concerne la rémunération du temps de travail artistique (honoraires de création), en concertation avec les représentants des artistes-auteurs

RESPECT DE L'ARTISTE-AUTEUR EN TANT QUE PROFESSIONNEL·LE :

- Prendre en compte la **typologie apportée par le code de sécurité sociale** pour les activités relevant de l'activité professionnelle d'artiste-auteur, et définir l'artiste-auteur professionnel par cette entrée
- **Renforcer la présence syndicale** : les artistes-auteurs doivent être représentés collectivement dans l'ensemble des commissions les concernant (commissions d'aides individuelle notamment) mais aussi dans les espaces et structures régionaux de concertation et de développement professionnel.
- S'assurer de la **représentativité des artistes-auteurs** : veiller à une réelle place de la représentation syndicale artistes-auteurs dans sa diversité, appliquer les indemnités pour perte de gain notamment dans les commissions d'attribution de ses aides (selon des modalités discutées avec les représentants des organisations)
- Renforcer les **missions des centres ressources** existant œuvrant en direction des artistes-auteurs en région Hauts de France
- Développer l'offre **de formation et la ressource** en direction des diffuseurs, des éditeurs, des acteurs du secteur social et des élus territoriaux, sur les conditions d'activité des artistes-auteurs et leurs droits

ACCESSIBILITÉ DES ARTISTES-AUTEURS HANDICAPÉS :

- Impulser un **état des lieux sur les structures** (de création, de diffusion, de ressources, etc.) accessibles aux artistes-auteurs handicapés et sur les conditions d'accessibilité (accessibilité aux espaces et aux œuvres)
- Créer des dispositifs et aides spécifiques aux **artistes-auteurs handicapés**

EAC :

- S'assurer de la **juste rémunération des artistes-auteurs intervenant-es**, notamment par la mise en application de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse
- Développer la ressource en direction des enseignants et des acteurs du secteur social, médical, pénitentiaire pour **rendre plus visibles les potentialités des projets artistiques** développés dans ces secteurs d'intervention
- Espace de concertation : mettre en place un **comité régional sur l'EAC en région**, associant acteurs de l'enseignement et représentants des organisations professionnelles du secteur de la création

MOBILITÉ RÉGIONALE ET INTERRÉGIONALE DES ARTISTES-AUTEURS :

- Aider au développement économique des artistes-auteurs professionnels par des **aides financières à la mobilité**, des prêts de véhicules, des aides pour garde d'enfants
- Mieux penser le territoire pour **éviter les grands groupements** et faire en sorte de débloquent des moyens pour que la présence artistique touche l'ensemble du territoire, y compris les zones blanches
- Créer un **annuaire d'artistes-auteurs** habitant en région
- Création d'une **aide à la présence d'artistes-auteurs autoédités** dans les manifestations et autres événements culturels (Salons, festivals par exemple).

La Circulation des Œuvres et des Artistes

PROPOSITIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA FILIÈRE DU LIVRE ET DE LA LECTURE



L'Agence régionale du livre et de la lecture des Hauts-de-France est membre actif du Collectif arts et culture dans lequel elle représente les acteurs du patrimoine littéraire, écrit et graphique, les artistes- auteurs, les éditeurs, libraires, bibliothécaires, les maisons d'écrivain etc. Après un temps de difficultés qui l'a éloignée des débats, l'Agence se refonde sur de nouvelles bases : nouveaux statuts, nouvelle organisation, nouvelle direction, nouvelles dynamiques. La question de la circulation des œuvres et des artistes dans le champ du livre et de la lecture est une des problématiques que nous aborderons dans les mois à venir, au sein des commissions et groupes de travail qui se mettent en place, et sera au cœur du nouveau projet culturel, scientifique, éducatif et social de l'AR2L Hauts-de-France. Cette note sera donc succincte, nécessitant un travail plus approfondi.

Pour autant, nous pouvons dès à présent poser un certain nombre de constats et lancer quelques pistes de réflexion sur le sujet, dans un contexte de crise Covid pour le moins contrasté, pour un secteur qui mêle travailleurs indépendants (artiste-auteurs, traducteurs, correcteurs...), secteur associatif (notamment de la médiation), secteur public (bibliothèques, médiathèques, voire services culturels qui portent certains événements) et petites voire très petites entreprises (libraire, éditeurs...)

► **ETAT DES LIEUX EN PÉRIODE COVID**

Si l'on se fie au bruit médiatique, il semblerait que le livre tire son épingle du jeu, avec de très bons chiffres de vente en librairie. Mais, d'une part ces beaux chiffres sont en plein effondrement depuis novembre et la réouverture de tous les lieux culturels qui a relancé les concurrences d'offres. D'autre part, ces bons chiffres en 2020 et 2021 ont masqué une réalité inquiétante pour la circulation des œuvres et des artistes : le resserrement du nombre de titres vendus, qui ont profité aux livres médiatiquement déjà visibles, au détriment d'œuvres moins visibles ; le dispositif « passe culture » a renforcé la situation, d'autant qu'il a conduit nombre de jeunes à se reporter sur l'achat de mangas, un genre très peu représenté dans la région. En gros, les circonstances ont principalement profité aux « gros » éditeurs plutôt qu'aux « petits », notamment les éditeurs indépendants qui sont nombreux en Hauts-de-France (près d'une centaine). Ces éditeurs vivent aujourd'hui le revers de la médaille ; si les libraires ont accepté de garder plus longtemps certains titres sur leurs étales, pour palier le déficit de communication engendré par l'arrêt de l'activité en période Covid, les retours ont maintenant eu lieu et les éditeurs se retrouvent face à des coûts importants (le commerce du livre est l'un des rares commerces où l'éditeur qui produit le livre est obligé de racheter les livres invendus que le libraire lui retourne, alors même que le libraire les lui a achetés).

Les éditeurs indépendants sont parmi les acteurs les plus fragilisés de la filière. Non seulement ils ont le souvent puisé dans leur trésorerie pour survivre à la crise, non seulement ils doivent faire face aux nouveaux coûts induits par la chute de leur vente en librairie, mais en plus ils subissent l'absence des salons et foires du livre qui étaient souvent pour eux des espaces de vente, de visibilité et de circulation des œuvres qu'ils contribuent à faire connaître. Avec la fin des aides d'urgence, certains n'arrivent plus à faire face au quotidien, ou réduisent le nombre de nouveautés, ce qui, dans ce cas, réduit leur visibilité, réduit également leur trésorerie (puisque les titres ne sont pas achetés par les libraires), et donc conduit à un cercle vicieux dont il est difficile de sortir.

Pour les acteurs de la médiation, la période a été peu propice à l'action : annulation ou report des festivals, foires et salons, ajournement des actions de terrain, en milieu scolaire, dans des structures culturelles ou sociales... Au moment des reprises, on a assisté aux mêmes phénomènes que dans d'autres secteurs : engorgement en raison des reports qui chevauchent d'autres événements prévus, problèmes liés aux nouvelles contraintes, et souvent moindre fréquentation car le public n'a pas toujours repris le chemin de l'événement. A cela se sont ajoutées des difficultés de ressources, liées principalement à l'augmentation des coûts parfois très importants (en location de matériel, de chapiteaux, en sécurité, barriérage, matériel...), et à une baisse souvent constatée des ressources notamment locales (subventions municipales, intercommunales, parfois départementales – l'Etat et la Région ayant été des exceptions exemplaires pendant toute la période).

L'artiste-auteur est bien sûr la première victime de cette crise. Effet domino-cascade, il subit toutes les conséquences de chacune des difficultés rentrées dans la filière. En revenu direct, il a souvent perdu les rémunérations liées à ses interventions (milieu scolaire, bibliothèques, salons du livre, résidences, bourses...), et les baisses de subvention notées actuellement ont réduit ses sollicitations. Pour nombre d'auteurs publiés pendant cette période, la concentration des ventes en librairie sur quelques titres leur a été préjudiciables, le lecteur n'a pas été atteint. En terme de ressources, la vente de livres de génère pas ou peu de revenus à l'auteur puisqu'il touche 8 à 10% du prix du livre ; mais son métier premier et fondamental, sa raison d'être est remise en cause par cela (on peut rappeler aussi qu'un livre n'a d'intérêt que s'il rencontre son lecteur ; sans lecteur, le livre n'existe pas). Pour les artistes-auteurs qui devaient être publiés, il a parfois été difficile d'aller jusqu'au bout du processus, l'éditeur reportant la sortie, quand elle n'est pas tout bonnement supprimée. C'est un coup porté à la diversité culturelle, un coup démultiplié pour tous les artistes-auteurs qui n'ont pas encore été publiés et qui devaient l'être pour la première fois – les éditeurs prenant actuellement beaucoup moins de risques sur de jeunes artistes.

Comme pour tous les autres champs de la création, la question de la circulation des artistes et des œuvres est donc cruciale également dans le milieu du livre. Que ce soit dans l'accompagnement des carrières des auteurs, de la diffusion de leurs œuvres dans les frontières de la région ou hors région, en interrégion ou à l'internationale, sur les questions de diffusion et de distribution, l'Agence se positionne fortement pour aider à la circulation des productions et des artistes qui nourrissent la vie culturelle et artistique de la région.

► ACCOMPAGNER LES PARCOURS PROFESSIONNELS DES ARTISTES-AUTEURS & DES ARTISTES-AUTRICES

Dans le contexte actuel, il est urgent de remettre l'artiste-auteur au cœur des dispositifs. La situation nous conduit également à reposer la question de l'auto-édition, même si pour le moment l'Agence et ses partenaires s'alignent sur les positions de la FILL en la matière, valorisant et accompagnant les auteurs publiés à compte d'éditeur et les éditeurs agissant dans les règles de leur profession. Mais en réduisant les possibilités de publication, dans le contexte de resserrement des ventes, la question mérite d'être posée.

Le soutien aux artistes-auteurs passent également par le renforcement des présences sur les territoires. La politique de résidence d'auteurs permettrait d'une part d'aider les artistes en création, et d'autre part de recréer les liens entre les populations et les créateurs. A ce titre, des résidences longues durées, en lien avec les acteurs culturels de proximité, seraient un plus et agiraient fortement dans les dynamiques et logiques d'aménagement culturel des territoires. De même, des bourses de

création pourraient être octroyer en lien avec des territoires, ce qui conduirait aussi à aider à la création et au travail de terrain en lien avec les populations.

Le soutien aux acteurs du livre qui souhaitent aider à rendre visible ces créateurs pourrait être étendu : bibliothécaires, libraires etc. Cette circulation des artistes pourraient s'adosser à des événements ou festivals afin d'accroître d'une part leur résonance sur un territoire, et d'autres part cela pourrait susciter de nouvelles énergies créatrices d'événements. Ce dispositif pourrait se déployer sur les territoires éloignés des centres habituels. Par ailleurs, cela entrerait dans la question centrale et urgente de la formation des professionnels et amateurs du terrain, qu'il faut former aux questions d'accueil et d'animation. Pour cela, ce dispositif de circulation pourrait s'appuyer sur le réseau des bibliothèques et lieux publics du livre qui constituent le plus grand réseau culturel du territoire, maillant des espaces parfois très reculés. Certaines communes n'en disposent pas, notamment dans l'Aisne ou l'Oise, ou certains territoires du Pas-de-Calais, de la Somme et du Nord.

La fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill) et la Sofia réfléchissent justement à un nouveau dispositif qui va dans ce sens. Il permettrait d'une part d'accueillir des auteurs dans des lieux éloignés, et d'autres part de former de nouvelles personnes – professionnels ou amateurs – pour devenir autonome sur ces actions. Dans le choix des auteurs, des livres, dans les projets d'animation, pour les questions de rémunération, de droits etc., ces actions et formations permettraient de créer de nouveaux circuits de circulation des œuvres et des artistes, qui pourraient s'associer à des dispositifs existants du type EAC (Education artistique et culturelle). Un accompagnement de la Région permettrait de renforcer ce dispositif et de le déployer au-delà des deux départements prévus au départ (Aisne et Oise).

Afin de renforcer encore le maillage et le suivi, ces dispositifs spécifiques et originaux devraient s'imaginer en lien avec des événements littéraires de proximité, qui pourraient servir à la fois de centre de ressources, de référent professionnel et de relais de communication. Ce travail autour des événements littéraires de la région permettra également de renforcer les événements existants, à a fois en terme de fréquentation et de communication.

En résumé, quelques pistes d'aides à l'accompagnement des artistes-auteurs :

- Accompagner la circulation des artistes-auteurs par le biais de résidences et bourses de création
- Développer la formation des professionnels et des bénévoles
- Renforcer les événements littéraires existants

► AIDES AU RAYONNEMENT

L'AR2L Hauts-de-France et ses partenaires cherchent à valoriser les productions régionales sur tous les événements d'importance nationale et internationale, qui ont souvent l'aspect de salons ou de foires du livre. Cette valorisation peut prendre plusieurs formes :

- Une présence nombreuse et variée sur de grands salons du livre généraliste comme la Foire du livre de Bruxelles (Belgique) en mars ou le Festival du livre de Paris en avril,
- Une présence ciblée sur des festivals spécialisés : BD à Angoulême en février, poésie à Paris en juin, jeunesse à Montreuil en décembre, où l'Agence et ses partenaires cherchent chaque fois les meilleures manières de valoriser les artistes-auteurs et éditeurs de la filière, et d'intégrer à cette dynamique tous les professionnels ; on peut imaginer que pour le livre d'art ou le livre de photographie, il manque encore un ou deux salons très identifiés qui pourraient permettre de trouver d'autres débouchés pour nos éditeurs et auteurs-artistes
- Une présence très particulière sur d'autres événements comme la Foire du livre de Francfort (Allemagne) ou le festival du livre de Bologne (Italie), où là il s'agit soit d'entrer dans les négociations de cession de droits ou de valoriser des pépites régionales telle Romane Lefebvre en 2022, qui a été accompagnée par l'Agence et la Charte des auteurs et illustrateurs.

En plus de ces actions spécifiques sur les marchés internationaux, il faudrait également diffuser les textes par le biais d'aides à la traduction et à la diffusion de textes en langues étrangères. Lille dispose de plusieurs professionnels, spécialistes en droits étrangers, et l'association des éditeurs cherche à travailler cette question des droits sur différents événements, dans le livre et hors du livre.

Enfin, il faudrait aussi accompagner ce travail de lien avec les organismes qui travaillent dans le milieu de l'audiovisuel et du jeu vidéo. Actuellement, les livres sont les sources premières des séries et des films autant que des jeux vidéos, et le lien entre la création littéraires, audiovisuelles et les jeux est un lien très fort. Des festivals comme Serimania, ou d'autres festivals de ce genre, des structures comme Pictanovo, l'ACAP etc. permettraient d'accompagner ce travail de traduction d'un travail d'adaptation à différentes formes.

Quelques pistes d'aides au rayonnement

- Sur les grands salons, pour accroître la visibilité de la région
- Dispositif d'aides à la mobilité, géré par un comité de dotation 3. Aide à la traduction et à la vente de droits

Quelques pistes d'aides au rayonnement

- Sur les grands salons, pour accroître la visibilité de la région
- Dispositif d'aides à la mobilité, géré par un comité de dotation 3. Aide à la traduction et à la vente de droits

► **DISTRIBUTION, DIFFUSION ET SURDIFFUSION**

La question de la diffusion et de la distribution est une question majeure actuellement en France. Au moment du rapprochement entre le groupe Lagardère et le groupe Editis, au moment où la crise de Covid-19 a accéléré les fusions et a désorganisé parfois les circuits (exemple de NDS), au moment où la crise climatique renforce la question des circuits courts, l'AR2L et ses partenaires réfléchissent à bâtir ensemble une structure de diffusion et de distribution qui suit une aide technique et logistique régionale, à ambition nationale à terme.

La distribution nécessite un espace d'entrepôt, une flotte de camions performant pour assurer la livraison, et des logiciels professionnels permettant de gérer les commandes et les retours, puisque dans le commerce du livre les libraires ont le droit de retourner les marchandises invendues.

La diffusion nécessite pour commencer la mise en place d'une petite équipe de représentants qui s'organiseront pour faire connaître et permettre la commande de titres sélectionnés, et ce dans les librairies et tous lieux de vente du livre.

Ces deux volets sont actuellement étudiés par l'association des éditeurs et l'AR2L en particulier pour créer une structure qui associe l'association des libraires, les professionnels de tous horizons, et l'IUT métiers du livre autant que l'IUT métiers de la logistique qui se situent à Amiens. L'entreprise SoBook a également été approchée, pour sa proximité géographique (Roubaix) et son engagement dans la conception du projet. Il reste encore à construire la structure.

Cette structure de diffusion-distribution pourrait servir principalement aux éditeurs en cours de professionnalisation, qui n'ont pas encore de diffuseur-distributeur professionnels (comme Pollen, Les Belles lettres etc.), et pour certains services proposés à la carte, elle pourrait s'adresser à d'autres éditeurs professionnels qui pourraient en profiter notamment à l'envoi de service de presse, la présentation de nouveautés etc.

Pour accompagner le développement des éditeurs qui sont déjà diffusés, un travail spécifique de surdiffusion pourra être engagé, c'est-à-dire la valorisation des productions régionales dans les librairies où les livres sont déjà présents, ou pourraient l'être, mais souffrent de la concurrence des éditeurs à gros tirage. En effet,

comment rivaliser face à des groupes comme Actes Sud ou Gallimard qui occupent les principaux espaces de valorisation avec leur maison éponyme ou qui disposent de multiples autres maisons et filiales. Pour que le livre rencontre son lecteur, il faut donc qu'un travail supplémentaire soit réalisé.

Pour compléter ce travail, l'association des libraires et l'AR2L des Hauts-de-France doivent s'associer pour déployer les lieux de vente de livres, notamment en dehors des centres-villes et circuits principaux. Il est urgent qu'on aide les maisons de la presse à se professionnaliser sur la vente de livres, ce qui n'est pas le cas actuellement – actuellement, les maisons de la presse passent le plus souvent par un grossiste de Toulouse qui met à disposition des titres sans prise en considération des problématiques locales et chaque lieu. Un partenariat avec un libraire indépendant de proximité pourrait d'une part relier le lieu à son environnement immédiat, et d'autre part permettrait de valoriser des éditeurs et des auteurs de proximité, mettant en avant le livre en circuit court.

Le dispositif de libraire volant, mis en place par l'association des libraires, et l'Ornicar – objet roulant non identifié – des éditeurs permettraient de compléter l'accompagnement de ces lieux. Des initiatives comme Tours et Détours, librairie itinérante devraient également être soutenues ; c'est une réponse originale au problème de l'absence de lieu de vente et de diffusion de livres dans la région, et sur des territoires plus complexe comme l'Oise, l'Aisne, par exemple, ces lieux mobiles répondraient de façon originale, efficace et agile aux difficultés économiques, culturelles, et sociales, pour peu qu'ils soient accompagnés efficacement par des financements spécifiques, et une chaîne d'acteurs culturels qui aideraient à remplir ses fonctions.

Quelques pistes pour aider la diffusion et la distribution

- Aide à la conception d'un lieu de diffusion et distribution
- Aide à la surdiffusion
- Aide à la professionnalisation des lieux de vente
- Soutien à la création de structures mobiles

EN RÉSUMÉ, LES 10 PROPOSITIONS LIVRE ET LECTURE POUR LA CIRCULATION DES ŒUVRES ET DES ARTISTES

CIRCULATION DES ŒUVRES ET DES ARTISTES DANS LES ZONES BLANCHES

- Accompagner la circulation des artistes-auteurs par le biais de résidences et bourses de création
- Développer la formation des professionnels et des bénévoles
- Renforcer les événements littéraires existants

AIDE AU RAYONNEMENT

- Sur les grands salons, pour accroître la visibilité de la région
- Dispositif d'aides à la mobilité, géré par un comité de dotation
- Aide à la traduction et à la vente de droits

AIDE À LA DIFFUSION ET LA DISTRIBUTION

- Aide à la création d'une structure de diffusion et de distribution
- Aide à la surdiffusion
- Aide à la professionnalisation des lieux de vente du livre autre que librairie
- Aide à la conception de structures mobiles

La Circulation des Œuvres et des Artistes

PROPOSITIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA FILIÈRE DES MUSIQUES ACTUELLES



Le pôle des musiques actuelles Haute Fidélité représente la filière en région Hauts-de-France. Membre actif du Collectif Régional Arts et Culture Hauts-de-France (CRAC), il participe activement aux échanges entre les têtes de réseaux culturels et la Région depuis le début de cette concertation bi-latérale pour participer à la co-construction, à l'évaluation et à l'évolution de la politique culturelle régionale depuis 2016.

Le texte qui suit s'inscrit dans le cadre des travaux que chaque filière culturelle a dû produire sur une des thématiques prioritaires que nous avons conjointement définies avec le CRAC et la Région. Même si l'intitulé « La circulation des artistes et des œuvres », thématique qui se veut transversale aux enjeux de chacun d'entre nous, n'évoque pas la spécificité de notre filière des musiques actuelles, nous comprenons dans ce sujet, les enjeux qu'il recouvre pour notre secteur. Nous parlerons pour notre part de circulation de projets artistiques, de musicien·ne·s et leurs entourages professionnels, de mobilité intra-régionale et d'export.

Le développement de cette thématique, les propositions concrètes et les perspectives de travaux nécessaires à leur aboutissement s'inscrivent dans un contexte pesant, compte tenu de la situation très incertaine qui est induite par la crise du COVID. S'il est facile de penser que tout a redémarré pour la filière au printemps 2022, les conséquences de deux années d'interruptions de l'activité continuent d'avoir un impact durable et négatif sur notre « tiers secteur » composé en majorité de très petites entreprises et associations. On pense en particulier aux entrepreneurs privés qui dépendent d'un marché de la musique tendu, tant sur la production et la diffusion de concerts que sur la création et la distribution de nouveaux enregistrements phonographiques, dont dépendent de nombreux ayants droit (artistes, éditeurs musicaux). La question des reports et l'embouteillage qui en résulte pénalise clairement ces plus petites structures (désaffection du public pour les concerts, streaming et vente de disques trop peu rémunérateurs...).

On perçoit dans ce « redémarrage » très progressif et difficile, une catalysation des tendances déjà à l'œuvre dans notre secteur : la forte augmentation des contrats de cession, la course aux têtes d'affiches exacerbant la concurrence entre les acteurs et entre les territoires, le retour en force des contrats d'exclusivité, la tendance des gros tourneurs à imposer leurs premières parties, la saturation des canaux de promotions spécialisés...

Ces effets en cascade doivent nous inciter à être d'autant plus vigilants et davantage solidaires pour préserver la richesse de notre écosystème, sa diversité culturelle et la pluralité des structures et projets musicaux en région.

Nous attendons de l'ensemble des partenaires publics qu'ils soient à la hauteur de ces enjeux. Nous attendons des collectivités, de la Région, de l'Etat, qu'ils soient solidaires avec notre secteur mais aussi qu'ils travaillent à la convergence des politiques publiques afin de répondre aux enjeux stratégiques de notre filière.

Nous attendons de l'écoute et de la concertation mais aussi des réponses à nos questionnements et inquiétudes. Nous invitons l'ensemble des partenaires publics participant au financement des musiques actuelles à travailler de concert, en s'appuyant sur le pôle et la diversité des acteurs qu'il représente pour faire évoluer notre filière régionale dans un sens commun et au nom de l'intérêt général..

► ENJEUX

RENFORCER LE SOUTIEN AUX STRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE D'ARTISTES ET FAVORISER LA STRUCTURATION DES ENTOURAGES PROFESSIONNELS EN RÉGION

Le Collectif de Réflexion Ouvert des Musiques Actuelles (CROMA) préconisait en 2016 le soutien aux « structures de développement de carrière d'artistes ». Ces acteurs (label, structures de management, agent artistique, bureaux de production, tourneur/booker, attaché-e de presse, structures d'édition etc.) qui gravitent autour des musicien·nes jouent un rôle essentiel dans leur développement aux côtés des structures de diffusion.

En 2019, le **contrat de filière** musiques actuelles en Hauts-de-France, signé entre l'État, la Région Hauts-de-France et le Centre National de la Musique a apporté une réponse aux attentes du secteur en publiant l'appel à projet « soutien aux structures de développement de carrière d'artistes du secteur des musiques actuelles ».

Trois éditions ont depuis permis d'aider 12 structures pour un montant total de 259 000 euros. Cette aide qui a pour objectif de soutenir la structuration de ces acteurs, apportée dans un contexte particulier de crise sanitaire, a permis à ces entreprises d'investir dans leur propre développement : assumer les frais fixes, développer de l'emploi, investir sur du matériel, se former, développer le numérique etc.

À l'aide du contrat de filière s'ajoute les **aides de droits communs** en région (aides régionales, DRAC, départements, métropoles, villes...) qui interviennent globalement sur la création et de développement des projets artistiques qu'ils portent (résidence, enregistrement, création phonographique, promotion...). Les aides à la création de la Région Hauts-de-France notamment, initiées à partir de 2018 au travers du PRAC sont de plus en plus sollicitées par un grand nombre de porteurs de projets, qu'ils soient diffuseurs subventionnés ou non ou producteurs indépendants. L'augmentation substantielle depuis 2018 de l'enveloppe dédiée, prouve que le dispositif est de plus en plus connu et les besoins avérés.

Une autre préconisation du CROMA en 2016 était de proposer des « **formations professionnelles** continue des acteurs des musiques actuelles », actions qui ont pu être mise en place par le pôle Haute Fidélité en 2019 et 2021 avec les formations les Grandes Formes, avec le soutien appuyé de la DRAC Haut-de-France.

Ces trois leviers - aide à la structuration, à la création et à la formation - doivent créer les conditions d'une montée en compétence des personnes et structures qui participent au développement, à la promotion et à la circulation des projets artistiques de la région.

Demeurent en revanche des manques qui n'ont pour le moment pas été pris en compte dans le champ des aides publiques, en particulier le soutien direct à la musique enregistrée (producteurs phonographiques) et aux éditeurs : C'est un pan entier de l'économie d'un secteur qui n'a pu bénéficier d'aides, en particulier les aides à la structuration du contrat de filière, à l'heure où son modèle est plus que fragilisé par le monopole et le modèle économique des nouvelles consommations de la musique en ligne (streaming).

Les producteur·rices sont le maillon essentiel du développement de carrière des projets musicaux. Ils participent au rayonnement de la création artistique régionale. Ils doivent pouvoir bénéficier d'aide au développement, à la prospection, à l'innovation, à l'export de leur production comme dans d'autres secteurs économiques. La place de la musique dans la société est essentielle, elle est partout et ne vient pas de nulle part. C'est toute une chaîne de production, de la création à la diffusion (live, distribution digitale et physique) qui porte une industrie créative d'avenir, pourvoyeuse d'emplois et de retombées économiques importantes sur les territoires.

STRUCTURER LE SOUTIEN À LA CIRCULATION DES PROJETS MUSICAUX RÉGIONAUX HORS-RÉGION - « EXPORT »

× **UNE DIVERSITÉ D'OPÉRATEURS EN RÉGION**

Les Hauts-de-France possèdent un écosystème d'accompagnement à la création qui bénéficie à un grand nombre de musicien-ne-s et de porteurs de projets musicaux. HAUTE FIDÉLITÉ a recensé plus de 250 groupes qui ont été repérés et accompagnés par un ou plusieurs des nombreux dispositifs d'accompagnement à l'émergence ou événements en région depuis 2016 (Crossroads, Tour de Chauffe, Inouïs PDB, Triple A, Stéréo, Buzz Booster, Objectif Lune, Hello Music etc.). Ces acteurs qui portent cet accompagnement sur les territoires contribuent au développement de la diversité musicale de notre région.

De nombreuses opérations qui mettent en valeur l'émergence régionale en France et à l'étranger sont portés par une pluralité d'acteurs, principalement des lieux, des associations ou des coopérations entre structures, on peut citer, de façon non exhaustive :

- **Pour les Inouïs du Printemps de Bourges** : La Lune des Pirates pour l'ex-région Picardie, Dynamo pour l'ex-région Nord Pas-de-Calais
- **Pour Buzz Booster** : Le Flow (Lille)
- **Pour Les Bar en Trans (Rennes), le MaMA (Paris) Reeperbahn (Hambourg)** : Hello Music (composé de la BIC, L'Aéronef, Le Grand Mix, La Cave aux poètes, Dynamo)
- **Pour le MIL (Lisbonne)** : L'Aéronef avec Live Europe.

Les projets émergents bénéficient aussi selon leur niveau de développement et leur potentiel d'un entourage professionnel (producteurs de concerts et de disques,

structure de management ou d'édition etc.) qu'ils soient de la région, de la métropole lilloise, de Paris ou d'ailleurs.

La plupart des projets sont passés par les dispositifs d'accompagnement de la région, d'autres passent sous les radars du repérage. Nous faisons le constat :

– **D'une dispersion des énergies et d'un manque de visibilité** globale des actions portées par cette multitude d'acteurs ;

– **D'un manque de visibilité sur les résultats des opérations d'export.** L'étude portée par la BIC sur les parcours d'artistes qui ont été accompagnés sur des dispositifs régionaux doit permettre d'apporter un regard plus objectif sur les bénéfices de ces opérations ;

Les acteurs font également le constat que le vivier de projets musicaux prêts à l'export est fluctuant d'une année à l'autre : les groupes ne sont pas toujours prêts à se produire lors des temps forts dédiés à l'export au niveau national (Printemps de Bourges, Transmusicales, MaMA...) ou international (Reeperbahn en Allemagne, Eurosonic aux Pays-Bas...) ». D'autre part, ils ne disposent pas toujours d'entourage professionnel à même de construire une stratégie pour rendre l'opération d'export efficiente sur le long terme.

Les aides apportées par les financeurs publics chaque année sur ce type d'opération imposent d'y envoyer un certain nombre de groupes mais cela ne correspond pas toujours à la réalité de leurs besoins et au parcours qu'ils doivent emprunter pour développer leur projet. Les acteurs de la région partagent le sentiment de ne pas toujours envoyer le bon projet au bon endroit et au bon moment.

Les showcases d'export ne doivent pas être travaillés comme une finalité mais comme un outil supplémentaire s'inscrivant dans une stratégie globale d'aide au développement et à la professionnalisation des groupes.

Par exemple, Wallonie Bruxelles Musique (agence du service public spécialisée dans le soutien à l'exportation du secteur musicale de la Fédération Wallonie-Bruxelles en Belgique) a fait le choix de réorienter sa stratégie d'export vis-à-vis des festivals de showcase en faisant le choix de ne pas systématiquement envoyer des groupes sur ces événements...tout en prenant le risque d'y perdre sa place l'année d'après.

En effet, les créneaux d'horaires (« slots ») disponibles dans ces festivals de showcases, âprement gagnés sur plusieurs années, sont rares et jalousement défendus d'une année sur l'autre, ce qui, autre conséquence, se répercute sur les producteurs privés qui pâtissent souvent de la concurrence des régions sur ces temps de showcase.

Cette problématique soulève la question de la mutualisation à l'échelle régionale de l'accompagnement et le repérage des groupes dès le début de leurs parcours. Il y a un besoin réel d'impulser des coopérations entre les producteurs et les salles de la région ainsi qu'avec ceux du territoire national, selon les esthétiques, le niveau et le potentiel des projets. Il y a un réel besoin de synergie entre les acteurs pour donner toutes leurs chances aux artistes et engendrer un effet levier structurant économiquement pour nos producteurs.

A noter aussi que certains groupes s'exportent eux-même, sans forcément bénéficier d'aides d'où que ce soit (ex : Paprika Kinski qui fait des salles de 300 personnes au Mexique, Tappeworms au Japon et en Angleterre, etc.)

× **DES FINANCEMENTS ENCORE À DÉVELOPPER**

Certaines structures régionales disposent de financements pour aider à la diffusion et à la promotion des groupes émergents hors de la Région. Citons principalement la BIC (financements région) et Hello Music (financement MEL). Buzz Booster ainsi que les Inouïs du Printemps de Bourges sont des dispositifs nationaux en partie financés par la Région pour Buzz Booster, mais pas les antennes Inouïs. En revanche, les structures qui portent ces dispositifs manquent cruellement de moyens pour accompagner convenablement les groupes sélectionnés sur les finales nationales. À titre d'exemple, les antennes inouïs disposent d'une enveloppe de 1000 euros pour accompagner les groupes finalistes au Printemps de Bourges. Cet accompagnement financier prend en compte la résidence, la promotion, le transport, l'hébergement. Les deux antennes, faute de moyens pour accompagner convenablement les projets, sont dans l'obligation de puiser dans leurs ressources propres à hauteur de 10 000 euros en moyenne par an. Alors que les inouïs du Printemps de Bourges est un des festivals les plus exposés médiatiquement au national, l'aide au financement de cette opération annuelle, où la Région Hauts-de-France est souvent bien représentée, est indispensable pour placer les projets dans de bonnes conditions pour se présenter face aux professionnels du secteur.

L'ensemble des opérations d'export de la scène régionale doivent bénéficier d'une équité de traitement.

D'autres aides existent dans d'autres sphères sur l'export à l'international que le secteur culturel peut solliciter plus ou moins directement (via la CCI, les pôles économiques, les milieux d'affaires...). Les acteurs soulignent le manque d'informations et/ou d'interlocuteur-trice-s sur ces types de financements ainsi qu'une mauvaise connaissance de leur part de notre secteur. D'autres aides à la tournée existent auprès d'autres organismes comme le CNM, l'institut Français etc.

Le développement des financements d'aides à la circulation hors région doit permettre aux développeurs de carrières d'artistes de la région de trouver d'autres marchés en dehors du marché français, ce qui est le cas pour certains projets, certaines esthétiques. Des stratégies d'export régional doivent être imaginées en bonne intelligence entre les acteurs de la filière pour opérer des déplacements pros conjoints, réunissant les producteurs et les acteurs qui participent à l'accompagnement sur le territoire.

DYNAMISER LA CIRCULATION DES ARTISTES EN RÉGION

Les Hauts-de-France bénéficient d'un écosystème hétérogène qui doit permettre de diffuser largement la création de musiques actuelles sur l'ensemble du territoire régional : des lieux de diffusion labellisés ou non de toutes tailles, des petits festivals aux plus grands, des associations programmatrices sans lieux, des promoteurs locaux, des théâtres labellisés ou non, des centres culturels, des médiathèques, des lieux de création pluridisciplinaires, des cafés concerts, des bars etc.

Cette diversité doit permettre l'essaimage de notre création régionale. Au travers de cette diffusion élargie, il s'agit bien d'aider les productions régionales à être diffusées, à trouver leur public, avoir de la visibilité auprès des professionnels, à se professionnaliser pour certain-e-s et/ou à vivre de leur musique pour d'autres, à soutenir l'économie de nos producteurs/diffuseurs indépendants.

La crise du COVID a généré une problématique d'embouteillage qui va pénaliser les

projets en développement ou moins susceptibles de générer des ressources financières. Ce contexte risque également d'avantager certaines esthétiques au détriment d'autres, ce qui aura un impact certain sur la diversité culturelle et la pluralité des acteurs qui font la richesse de notre secteur, principalement composés de petites entreprises et associations. Cela aura un effet ricochet sur les producteurs qui se sont engagés au côté des artistes durant toute la période du COVID.

La filière doit être solidaire et s'organiser pour permettre à cette création, fortement soutenue par les salles et les partenaires publics durant la crise (en résidence, en aides diverses...), d'être diffusée.

Afin de faciliter la circulation artistique, peu de dispositifs existent aujourd'hui en région, qui permettent de connecter l'ensemble du territoire à la richesse de la création régionale. Trop peu de diffuseurs travaillent conjointement à la circulation des artistes.

Quelques dispositifs et projets existent de façon dispersée.

Citons par exemple Live entre les livres, projet porté par Dynamo (Lille) qui diffuse chaque saison en médiathèque sur une grande partie du territoire régional une sélection de projets repérés par un jury de professionnel-le-s dans le cadre des auditions des Inouïs du Printemps de Bourges.

D'autres initiatives naissantes, mises en place dans le cadre du Contrat de Filière, comme le projet de coopération Périscope porté par Bougez Rock, en partenariat avec le 9-9 BIS (Oignies), la Manufacture (Saint Quentin) et la Biscuiterie (Château Thierry) ou encore le projet de l'Urban Boat (Longueil Annel) en partenariat avec l'Aéronef (Lille) et Dynamo (Lille), sont à suivre avec beaucoup d'intérêt.

La création en 2016 du festival Crossroads contribue à mettre en valeur une partie de la scène musicale régionale repérée, quand d'autres événements comme Tour de Chauffe participe au repérage en amont des projets de l'eurométropole Lilloise, Hauts-de-France en Scène et le Chaînon Manquant mettent en avant d'autres esthétiques, Buzz Booster plébiscite le rap.

La plupart des festivals font une part belle aux artistes régionaux dans leur programmation, les salles de la région les intègrent dans leur programmation (en première partie ou en tête d'affiche). Cette dynamique, trop peu visible, doit être encore plus forte dans les années à venir pour soutenir l'ensemble de la filière, et notamment les petites structures de production indépendantes qui prennent les risques et développent à bout de bras les projets. Ne pas oublier aussi qu'un certain nombre d'acteurs de la diffusion ne jouent pas toujours le jeu d'une rémunération juste des projets en développement (ou re-développement), et/ou ne souhaitent pas payer l'entourage de l'artiste.

Pour développer cette circulation le plus largement possible, nous devons prendre conscience collectivement du potentiel de diffusion que nous avons en région. Un des enjeux repose aussi sur la diffusion en milieu rural, mais aussi sur le soutien au développement des cafés concerts qui permettront d'élargir les possibilités de diffusion qui se sont réduites depuis quelques années (moins de cafés concerts, disparition de lieux avec des jauges intermédiaires...).

► PRÉCONISATIONS ET PISTES DE RÉFLEXION

POUR RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE EN RÉGION, LE PÔLE PRÉCONISE :

- De créer **un dispositif d'aide à la structuration dédié à la musique enregistrée** au sein du Contrat de filière. Il n'est pas normal que ceux qui subissent de plein fouet la révolution numérique et la faible rémunération du streaming et des ventes physiques soient les laisser pour compte du contrat de filière alors qu'ils sont un rouage essentiel qui participe au développement de la notoriété d'un artiste ;
- De créer **une aide à la mobilité professionnelle hors région et à l'international** pour les structures participant au développement de carrière d'artistes qui doivent être présentes sur les temps fort de la filière (festivals de showcase, grands salons, festivals à destination des professionnel·les...) pour présenter leur structure, leur activité, leur catalogue d'artistes mais aussi faire du repérage ;
- De rendre les **lieux de musiques actuelles plus ouverts et rassembleurs pour rencontrer davantage d'acteurs différents** de la filière : producteurs de concerts et tourneurs, labels, structures de management... ;
- D'**identifier le poids économique des développeurs d'artistes** en région par le biais de l'observation ;
- De développer d'autres types de financements impose de **développer des relations avec d'autres services au sein des collectivités territoriales**, chambres du commerce et de l'industrie etc. Des temps de rencontres pour présenter les spécificités de notre filière doivent être mis en place ;
- De **pérenniser les formations "Les Grandes Formes"** sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France à destination des professionnels, des artistes, des demandeur·euse·s d'emploi ou des personnes en reconversion professionnelle ;
- De mettre en place **un dispositif de mentorat entre développeurs d'artistes** (exemple de MEWEM mis en place par la FELIN). L'idée serait de créer un mentorat/coaching rémunéré par la formation professionnelle en associant différents corps de métiers. Cela pourrait être formalisé/piloté/coordonné par le pôle ; (chantier au sein de HF courant année 2022) ;
- De **cartographier les formations et les besoins des acteurs** selon leur profil (pros, amateurs-bénévoles), identifier les trous dans la raquette et apporter une réponse concertée entre les différents acteurs de la formation et de la ressource en région Hauts-de-France (EF2M, CMA, Plaine Image, ARA, ESDM, Haute Fidélité...). Cette concertation aura lieu sous l'égide du pôle régional sur le premier semestre 2022 ;

POUR LA NÉCESSAIRE STRUCTURATION DE L'EXPORT EN RÉGION :

Contrairement à d'autres filières culturelles, la spécificité du secteur des musiques actuelles nécessite une grande souplesse dans le traitement des aides entre le dépôt d'une demande, son traitement et le versement. Pour cette raison, le pôle préconise :

– De **fédérer les acteurs qui participent au soutien de la création régionale** autour d'un objectif commun de diffusion extra-régionale dans l'intérêt général de la filière et des projets qu'ils promeuvent (exemple de Glaz Music en Bretagne qui regroupe une vingtaine d'acteurs régionaux, projet porté et financé par l'agence Spectacle vivant en Bretagne) ;

– D'interroger la nécessité d'**avoir un véritable bureau export qui travaille comme opérateur régional**, centralise l'ensemble des opérations, fédère les acteurs dans leur diversité, organise les comités, verse les aides après décisions du comité professionnel - Les modalités de fonctionnement de ce comité sont à imaginer (qui pilote ? qui en fait partie ? Quelles échéances ? qui verse ?) - Une autre piste à court/moyen terme, serait de mettre en place un groupe de travail sous l'égide du pôle (ou commission) réunissant les personnes/structures expertes et impliquées dans le développement artistique afin d'identifier les projets exportables et de porter collectivement, et dans l'intérêt des groupes, les stratégies de développement au national voir à l'international quand c'est envisageable ;

– De mettre en place une aide facilement mobilisable qui sera gérée par un comité de professionnel-le-s de type « **aide financière qui vise à compenser le déficit prévisionnel d'une opération de diffusion** en France et à l'étranger ». Ce comité décidera des projets prêts à l'export, qu'ils soient destinés à une ou plusieurs opérations de type showcase en France ou à l'étranger, ou pour des opérations d'aides à l'export pour des projets régionaux portés par des producteurs ou des artistes – Ces aides seront cumulables aux aides existantes provenant d'autres financeurs, et permettrait à d'autres acteurs qui ne répondent pas à leurs critères d'en bénéficier ;

– De mettre en place **un dispositif de soutien à la production mutualisée** qui s'adresse aux structures de diffusion et de production. Le but est d'encourager la mise en réseau des diffuseurs et la consolidation des moyens de production qu'ils accordent aux équipes artistiques régionales. Initié par la Région Bretagne, des conventions sont aujourd'hui signées entre 3 régions (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie). Les objectifs sont :

- *D'encourager la mise en réseau et la collaboration des structures de diffusion et de production, y compris entre différents types de réseaux professionnel ;*
- *D'améliorer les conditions de production et d'accompagnement des projets artistiques et favoriser leur meilleur développement ;*
- *De favoriser la diffusion des équipes artistiques régionales ;*
- *De permettre une meilleure inscription des équipes artistiques dans les territoires en favorisant des temps de présence plus longs dans les espaces de production et de diffusion ;*
- *De favoriser l'émergence d'un réseau de structures de diffusion impliquées dans le soutien à la production ;*

POUR LE NÉCESSAIRE SOUTIEN A LA CIRCULATION DE LA CRÉATION EN RÉGION, LE PÔLE PRÉCONISE :

- De développer les **outils d'aides à la programmation** pour les diffuseurs permettant d'avoir **une visibilité de l'ensemble de la création régionale** soutenue dans le cadre de dispositif de repérage et qui sont accompagnés par la filière (salles, dispositifs, développeurs...) – Réfléchir aux interactions entre la plateforme Airb'n'band (Aéronef) et le listing des groupes développé en interne à HAUTE FIDÉLITÉ ;
- De créer un label de type « Support your local music scene » (Belgique) pour **identifier notre scène régionale et la faire connaître** au maximum de professionnels qui disposeront d'un répertoire à jour ;
- De **promouvoir et développer le GIP Café Culture** pour le moment financé par la Région Hauts-de-France afin de structurer un écosystème de petits lieux de diffusion sur le territoire ;
- Développer **une aide pour soutenir la création et la diffusion régionale** – articuler cette aide dont les contours et les critères sont à définir – Trouver une articulation avec les aides à la diffusion déjà proposées par les départements du Nord et du Pas-de-Calais, quid des autres départements ;

La Circulation des Œuvres et des Artistes

PROPOSITIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA FILIÈRE DU SPECTACLE VIVANT



La comparaison avec d'autres régions souligne les difficultés du soutien à la diffusion dans les Hauts de France. Que ce soit dans la région ou pour des échanges inter-régionaux, il n'existe pas beaucoup de dispositifs spécifiques à la diffusion. Peu de choses sont mises en place pour favoriser la circulation des équipes artistiques si ce n'est les aides non-négligeables pour la participation à des festivals nationaux ou l'organisation de « temps forts ».

Mais ces temps forts hors région qui contribuent indéniablement au rayonnement extérieur de la Région ne peuvent suffire pour répondre aux enjeux et problématiques de développement du territoire. Il est essentiel d'imaginer de nouveaux dispositifs qui s'adressent directement aux compagnies et artistes qui œuvrent dans la Région Hauts de France.

Les diagnostics et contributions proposés doivent permettre à la région de réinventer ces dispositifs à destination de la filière du spectacle vivant. Ces dispositifs permettront aussi de soutenir des équipes artistiques, des théâtres de ville et des lieux intermédiaires et indépendants qui sont très peu aidés par la région ou par la DRAC.

► **VISIBILITÉ DE LA CRÉATION DES HAUTS-DE-FRANCE**

La visibilité des équipes de création doit s'envisager dans le cadre d'une participation aux réseaux existants et créés dans plusieurs régions avec des dispositifs de repérage, de circulation des informations et des projets artistiques. La région doit pouvoir porter/accompagner cette dynamique et permettre aux acteurs artistiques et culturels de la région d'y participer. Nous proposons donc :

- L'animation par le Conseil régional des Hauts-de-France (CR Hdf) d'un **réseau régional et interrégional** - mise en œuvre de partenariats et de coopérations par le CR Hdf avec d'autres régions (acteurs de la filière)
- La mise en œuvre d'un "accompagnement stratégique" des équipes régionales, sur le modèle de ce qui peut être proposé en région grand Est : organisation de **rencontres entre acteurs culturels** des Hauts de France et d'une autre région pour aider à la connaissance des acteurs, et favoriser la mise en place de projets de coopération (cf initiative régionale, > accord de coopération Région-communauté flamande de Belgique)

– La mise en place d'une **plateforme numérique tel qu'un agenda culturel régional** recensant les dates des équipes des Hauts de France. qui pourrait être actualisé par ces équipes et / ou par les lieux de programmation. (des initiatives existent, cf Hauts de France en scène ; comment aller plus loin dans l'utilisation ?)

– Des **bourses de mobilité pour artistes et programmeurs** (déplacements aux événements professionnels)

Par ex: aide pour aller au BIS de Nantes, ou aux diverses présentations de la SACD/Artcena. Type aide à la mobilité/hébergement mais pour aller "pitcher" son projet dans d'autres régions. (remboursement du train)

► **AIDE À LA CIRCULATION DES ŒUVRES ET DES ÉQUIPES ARTISTIQUES HORS RÉGION**

La circulation des artistes et des œuvres hors région HdF est aujourd'hui une difficulté réelle avec pour seules solutions les participations à quelques festivals, avec de réelles questions sur la viabilité économique de ces opérations notamment pour des festivals très longs comme Avignon. Nous proposons donc :

– L'instauration d'une **aide à la circulation des œuvres et des équipes artistiques** des Hauts de France vers les autres régions françaises en contribuant à diminuer l'enveloppe financière engagée par les lieux de diffusion notamment le remboursement des frais de transports artistes et décor en cas de tournées mutualisées : prise en charge totale ou partielle des frais de transports (décor/voyage équipe) en cas de programmation partagée par plusieurs lieux dans une unité de temps et une zone géographique cohérente).

► **AIDE À CIRCULATION DES ŒUVRES ET DES ÉQUIPES ARTISTIQUES DES HAUTS DE FRANCE DANS LA RÉGION**

La fusion des ex régions Nord-Pas de Calais et Picardie a dans un premier temps suscité une curiosité et une envie de faire circuler les œuvres et les équipes artistiques. Il s'agit aujourd'hui de concrétiser ces envies en favorisant toutes les initiatives qui permettent la diffusion sur tous les territoires de notre nouvelle grande région. L'objectif est donc de favoriser les tournées d'un spectacle et son rayonnement hors de la zone d'implantation de l'équipe artistique qui l'a créé. Nous proposons donc :

– Des aides et/ou garanties financières versées aux lieux et aux équipes artistiques pour **prendre en charge les frais de transports et/ou une partie du déficit d'exploitation**

Le Département du Pas de Calais a mis en place un agrément de spectacles avec une aide à la diffusion représentant un taux unique d'agrément de 30% pour une circulation des œuvres et artistes dans le Département. Exemple de la charte interrégionale animée par l'Onda avec le soutien et la contribution de différentes agences et région.

– Une **aide financière à l'itinérance chapiteau et structures mobiles**.

– Un accompagnement du CR HdF qui puisse encourager les initiatives et faciliter le dialogue avec les collectivités quant à l'**utilisation des espaces publics** et/ou les inciter à les réinvestir.

► **CO-ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT CONTRIBUANT À LA VISIBILITÉ DU TRAVAIL D'UNE OU DE PLUSIEURS COMPAGNIES**

– Mise en œuvre d'un **dispositif soutenant l'initiative de regroupement de plusieurs structures** (équipes et/ou lieux) qui s'associent pour monter un événement contribuant à visibiliser les projets artistiques des compagnies. Ces opérations pouvant être soutenues par d'autres collectivités territoriales contribuent à dynamiser culturellement le territoire sur un temps donné.

exemple : Quintessence, évènement organisé par Quint'est, association réunissant une quarantaine de structures de tous types labellisées ou non du Grand Est et de la Bourgogne Franche Comté, avec présentation d'avant projet sélectionnés et parrainés par les adhérents ainsi que des spectacles, avec également des présentations inter réseaux.

– Soutien des initiatives portées par différentes **plateformes régionales qui donnent de la visibilité à des projets artistiques** au niveau régional et national dans le cadre des échanges inter-plateformes, favorisant ainsi la circulation des œuvres.

Cf dispositifs solidaires et régionaux tels quel le "C'est pour bientôt" qui apporte visibilité et soutien financier à des équipes artistiques repérées et accompagnées par un jury mixte (équipes artistiques et structures en région ou hors région). Ce type d'initiative, porté par un réseau professionnel, participe à la circulation des projets artistiques sur les territoires et pourrait être accompagné de manière plus forte par la région.

► **AIDE DIRECTE À LA DIFFUSION DANS LES TERRITOIRES RURAUX ET PÉRIURBAINS**

– **Encourager la décentralisation des représentations.** Comment, avec la même exigence, on se prépare à jouer dans un quartier périurbain ou dans des villages qui ne sont pas équipés pour accueillir des spectacles. Ce type d'aide permettrait aux artistes de se déplacer hors des villes pour proposer des spectacles tout en développant une communication et une médiation adaptées.

– Réserver dans les budgets destinés aux dispositifs de soutien à la résidence ou implantation sur un territoire, **une part financière distincte dévolue à la diffusion du répertoire de la compagnie**, notamment dans le cadre d'aides pour les résidences longues ou courtes, dans le cadre de la présence artistique des équipes sur le territoire. Cette aide viendrait en complément d'une présence artistique, en partenariat avec une collectivité locale et permettrait la présentation de créations de la compagnie ou d'artistes invités.

► AIDE AUX LIEUX INDÉPENDANTS/INTERMÉDIAIRES

Les lieux indépendants souvent créés par des compagnies ou des collectifs ont une programmation artistique qui laissent une large place aux compagnies régionales. Ils exercent une mission de service public, avec diffusion d'actions culturelles sur le territoire. La précarité de leur structure budgétaire fait peser une menace sur les ressources déjà faibles à disposition des compagnies de la région. Le **soutien financier de la région à ces lieux** contribuerait à diminuer cette fragilité avec une labellisation triennale qui sécurise l'emploi et la pérennité du projet.

► AIDE À LA SÉRIE

Affirmer la visibilité comme un moyen et non un objectif. De plus en plus les lieux de spectacle vivant hésitent à programmer plusieurs représentations d'un même spectacle dans un même lieu notamment au vu de l'engagement financier que cela représente. Nous proposons la mise en place d'une aide visant à encourager ces lieux à mettre en place des séries de représentations d'un même spectacle. Ce dispositif permettra de soutenir financièrement l'achat de la seconde représentation tout public.

► ENCOURAGER LA DIFFUSION DU RÉPERTOIRE D'UNE COMPAGNIE

Cas de figure de deux spectacles de la même compagnie visibles dans une unité de temps sur un territoire cohérent implique un soutien financier.



COLLECTIF RÉGIONAL
ARTS ET CULTURE
HAUTS-DE-FRANCE

Le CRAC, Collectif Régional Arts et Culture Hauts-de-France, est né d'une mobilisation des acteurs culturels au moment des dernières élections régionales de 2015 pour se positionner comme un interlocuteur des instances politiques et techniques de l'État et de la Région.

LE CRAC : C'EST QUI ?

Le Collectif Régional Arts et Culture rassemble **près de 750 structures artistiques et culturelles régionales et plus de 450 artistes des Hauts-de-France**, toutes filières confondues, dans un lieu informel de débats, d'échanges et de propositions pour l'élaboration et le suivi des politiques artistiques et culturelles de notre région.

De nombreux secteurs artistiques y sont représentés rassemblant : **structures, lieux, collectifs, compagnies, ensembles et artistes indépendants des arts visuels, du livre et de la lecture, du cinéma et de l'audiovisuel, des musiques actuelles et classiques, du spectacle vivant et des arts de la rue, de la culture scientifique, des artistes plasticiens et des artistes auteurs et autrices.**

Il est constitué en un comité de pilotage composé des représentants bénévoles d'organisations professionnelles et syndicales ainsi que des têtes de réseaux de chaque filière culturelle.

Le CRAC et son COPIL se veulent être un **interlocuteur régulier, constructif et critique**, pour discuter des orientations, des cadres, règlements et dispositifs d'intervention, mis en œuvre par les services de l'Etat, le conseil régional, et les autres collectivités territoriales ainsi que de l'évaluation partagée de ces orientations et mises en œuvre.

50° nord, réseau transfrontalier d'art contemporain – ACAP, pôle régional image – Actes pro, association de compagnies professionnelles de spectacle vivant des Hauts-de-France – AR2L, agence régionale du livre et de la lecture – CAAP, comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs et des artistes-autrices – Collectif Jeune Public, Hauts-de-France – FRAAP, fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens – Haute Fidélité, pôle des musiques actuelles en Hauts-de-France – Hors Cadre, association régionale de développement culturel – Ombelliscience, partage des sciences, techniques et innovations en Hauts-de-France – Pôle Nord, fédération régionale des arts de la rue et de l'espace public – Hauts-de-France en scène antenne régionale du Chainon (Fédération des Nouveaux Territoires des Arts Vivants) – Synavi, syndicat national des arts vivants en Hauts-de-France – Syndéac, syndicat des entreprises artistiques et culturelles – SNSP, syndicat national des scènes publiques – 4 HDF – RME, réseau des maisons des écrivains – Snaap-CGT, syndicat national des artistes plasticiens

LE CRAC : C'EST QUOI ?

Un collectif d'acteurs mobilisés sur les questions de construction des politiques publiques culturelles, au niveau stratégique, transversal et intersectoriel comme au niveau technique.

Un outil d'expertise et un interlocuteur privilégié, saisi par les institutions pour participer aux réunions et forums, rencontres et tables rondes, mobilisé par la presse et la recherche universitaire ou qui s'auto-saisi sur les priorités à défendre : Consolidation des acteurs, Conventions à généraliser, équilibres territoriaux,

Un porte-parole des filières et outil de vigilance pour les plus fragiles, en particulier les artistes/auteurs, les petites compagnies de théâtre non conventionnées et non subventionnées, les associations et collectifs d'artistes-plasticiciens.

Une veille active et un espace d'alerte : croisant les différentes remontées de terrain des filières, le CRAC sait alerter les pouvoirs publics en multipliant les adresses aux institutions et aux collectivités territoriales.

LE CRAC : C'EST QUAND ?

2015 : Naissance du CRAC dans le contexte de la fusion des régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie.

Rédaction du livre blanc par les acteurs des arts et de la culture des deux régions. Il restitue les propositions du CRAC pour la future politique culturelle de la grande région Hauts-de-France sur la base des expériences de terrain des acteurs culturels.

2016 : Le CRAC salue l'engagement de l'exécutif régional et adresse aux élus le Livre Vert, nouvelle contribution pour un travail de co-construction entre le conseil régional des Hauts-de-France et le CRAC, qui se veut force de propositions et d'expertise des secteurs artistiques et culturels du territoire prêt à nourrir les dialogues de concertation avec la région.

2018 : Travail sur les indicateurs qualitatifs et quantitatifs des CPO (Conventions Pluriannuelles d'Objectifs) avec le conseil régional et la DRAC. Participation au Forum des acteurs culturels. Réforme du RBF (règlement budgétaire et financier) du conseil régional obtenu par le CRAC.

2019 : Création du « Crac en tournée ». À mi-mandat de l'exécutif régional, le COPIL du CRAC part en tournée ! C'est l'occasion de dresser un nouvel état des lieux de la situation des politiques culturelles en Hauts-de-France, accompagner les réflexions des différentes filières, impliquer et remobiliser les acteurs culturels pour réactiver la dynamique collective.

Avril : Crac en tournée #1 Filière livres - Organisé par Colère du présent à Arras.

Septembre : Crac en tournée #2 Filière Musiques actuelles - organisé par Haute-Fidélité lors du festival Crossroad à Roubaix.

Novembre : Crac en tournée #3 Filière arts de la rue et cirque - organisé par 4HdF à Lille.

2020 : Mobilisation générale du CRAC **face à la crise sanitaire** pour alerter les pouvoirs publics et amortir les conséquences de cette crise. **Courriers d'alerte** aux présidents de Région, de départements, au DRAC, au préfet. **Conférence de presse** (Crossroad), Rédaction du **manifeste** « **Dé-confiner les esprits**, un titre, une alarme, une démarche, un état d'esprit, un signal fort, un cri de ralliement, un manifeste pour la liberté d'agir ».

Revendication et co-construction avec la Région de la création d'un **fonds de soutien exceptionnel** pour les artistes et structures culturelles en difficulté suite à la crise sanitaire.

Multiplés rencontres avec les services et élus de la Région, **auditions par filière et remontées de synthèses et de préconisations**.

2021 : Travaux du CRAC par filières et en inter-filières pour élaborer « **30 propositions sur la culture demain en Hauts-de-France** », adressées aux pouvoirs publics et candidat·e·s aux élections régionales :

Soutenir l'emploi et le travail artistique et culturel. Assurer une juste rémunération des artistes, auteurs, interprètes et intervenants. Développer les droits culturels et l'équité territoriale. Garantir le soutien financier et le conventionnement dans la durée. Soutenir les filières et créer une instance de co-construction pérenne. Prioriser l'égalité femmes-hommes, la transition écologique et énergétique et le développement soutenable. Consolider et pérenniser l'aménagement artistique et culturel des territoires. Développer l'éducation artistique et culturelle. Soutenir la diffusion et la visibilité des œuvres

2022 : Travaux du CRAC par filières et en inter-filières pour élaborer le livret « **Deux priorités pour renouveler les politiques culturelles en Hauts-de-France** ».

mai 2022

www.crac-hdf.org

